



L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

— 2022





Le mot du directeur



L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, opérateur public sous tutelle du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, pilote et accompagne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Ce réseau est unique. Tout d'abord par **son ampleur et son étendue** : il est composé de 552 établissements et accueille près de 380 000 élèves dans 138 pays. Il est aussi unique par **sa mission de service public**, en permettant aux enfants français vivant à l'étranger de suivre les programmes scolaires français, et en étant au service du rayonnement linguistique, culturel et éducatif de notre pays et de notre volonté de tisser des liens étroits avec les sociétés qui nous accueillent. 68 % des élèves sont étrangers. À tous ces élèves, il est garanti l'accès à l'excellence éducative et pédagogique partout dans le monde. Unique par **sa qualité**, garantie par l'homologation accordée et vérifiée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ce qui permet une poursuite de scolarité quel que soit le pays où l'on doit s'expatrier, ce qu'aucun autre système éducatif ne propose. Unique enfin, par **son unité**, car il s'agit d'un réseau coordonné, cohérent, solidaire comme nous l'avons particulièrement constaté depuis le début de la pandémie de la Covid-19.

Scolariser son enfant dans un établissement d'enseignement français homologué, c'est faire le choix de **l'excellence éducative**. C'est vouloir un enseignement de grande qualité, une formation plurilingue, une ouverture culturelle. C'est choisir une culture de l'autonomie, de la réflexion et de l'engagement social, du savoir vivre ensemble et d'une formation à la citoyenneté. Ce modèle s'adapte aux publics et aux contextes locaux, dans le respect de la réglementation des pays, en lien avec les postes diplomatiques français.

La qualité de l'enseignement, garantie par l'homologation, est suivie par l'attention portée par tous les établissements et par l'AEFE à la qualité du corps enseignant, composé de titulaires de l'Éducation nationale et de personnels recrutés localement. Tous bénéficient d'un dispositif de formation professionnelle animé par l'AEFE, renforcé en 2022 par la création de **seize instituts régionaux de formation** sur toute la planète.

Les brillants résultats aux examens – diplôme national du brevet (DNB) et baccalauréat – sont de bons indicateurs de cette qualité exceptionnelle. La poursuite d'études par nos anciens élèves dans les meilleures grandes écoles et universités en France comme à l'étranger en est une autre démonstration. Le futur baccalauréat français international, qui va permettre aux élèves de mieux valoriser leur maîtrise de plusieurs langues, est un atout supplémentaire pour leur intégration dans les meilleures universités mondiales.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est complété par deux dispositifs qui répondent à la grande diversité de la demande d'éducation en français à travers le monde. Le développement des sections bilingues d'excellence dans les systèmes éducatifs étrangers est encouragé par l'attribution du **Label FrancÉducation**. Par ailleurs l'apprentissage et la maîtrise de notre langue par des enfants français non scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger est soutenu par le dispositif **FLAM (Français LANGue Maternelle)**.

Dans son fonctionnement, l'Agence s'appuie sur de nombreux partenaires qui forment un véritable écosystème : les parents d'élèves, les anciennes et les anciens élèves, les élus des Français de l'étranger, les représentants des personnels, les partenaires d'institutions sportives, éducatives ou médiatiques français ou étrangers. Tous œuvrent ensemble pour la réussite de tous les élèves.

Le réseau des lycées français à l'étranger, « trésor national » selon le président de la République Emmanuel Macron, est l'un des acteurs essentiels de la **diplomatie d'influence de la France**. Son rôle est consacré par la feuille de route de l'influence de la diplomatie française présentée par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian le 14 décembre 2021. Désignée « colonne vertébrale » du plan de développement du réseau, l'AEFE est en charge du développement de ce réseau dans le cadre du Cap 2030 que lui a fixé le Président de la République en vue de doubler les effectifs scolarisés durant cette décennie.

C'est ce projet éducatif performant, porté par une large communauté motivée et engagée, que je vous invite à découvrir. Je vous souhaite une bonne lecture de cette brochure.

Olivier BROCHET,
Directeur de l'AEFE



Les missions

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

**SCOLARISATION
DES ÉLÈVES FRANÇAIS**
en tenant compte
des capacités d'accueil
des établissements

Accompagner les
**ENTREPRISES
FRANÇAISES
À L'INTERNATIONAL**

DIPLOMATIE CULTURELLE

**ACCUEIL DES ÉLÈVES
ÉTRANGERS**
des pays d'accueil
et des pays tiers,
rayonnement de la langue
et de la culture françaises

**FORMATION DES
PERSONNELS**
exerçant ou ayant vocation
à exercer dans
les établissements EFE

**CONSEIL AUX
PROMETEURS**
en vue de la création
d'un établissement

DIPLOMATIE ÉDUCATIVE

**COOPÉRATION ENTRE
LES ÉTABLISSEMENTS**
français et étrangers

**LABORATOIRE
D'INNOVATION
PÉDAGOGIQUE**
en particulier dans le domaine
de l'enseignement des langues

Le pilotage

Placé sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence agit dans le cadre d'une stratégie définie par le conseil d'administration regroupant 31 membres et mise en œuvre par le directeur et les personnels.

- Renforcer le suivi et l'**accompagnement** des établissements du réseau.
- **Recruter, affecter et rémunérer** les personnels de coordination, d'inspection et les personnels d'encadrement, titulaires de l'Éducation nationale.
- **Évaluer** les personnels et les enseignants.
- Assurer le pilotage et l'animation pédagogiques du réseau, en encadrer **la formation continue des personnels**.
- Garantir un pilotage **budgétaire et financier** prenant en compte les impératifs de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) en conformité avec les orientations stratégiques de l'Agence.
- Allouer aux établissements des **subventions** de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique.
- Renforcer l'expertise et le conseil en matière de **gouvernance**.
- Engager des **projets immobiliers** suivant une programmation quinquennale validée par la commission interministérielle pour les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME).
- Apporter une **aide à la scolarité** des enfants français par l'attribution de bourses, sous conditions de ressources.
- Accompagner les élèves dans la construction de leurs **parcours d'orientation** vers l'enseignement supérieur.
- Proposer des **bourses d'excellence** aux meilleurs élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.
- Contribuer, en concertation avec les **postes diplomatiques**, au rayonnement de l'éducation, de la culture et de la langue françaises.
- Fédérer les acteurs et les **partenaires** du réseau.
- Accompagner les **porteurs de projet** en vue de l'homologation de nouveaux établissements.

La politique de développement du réseau

En mars 2018, le **Président de la République a fixé un objectif de doublement des effectifs dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger à horizon 2030**. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont présenté en octobre 2019 un plan de développement dont l'AEFE assure la mise en œuvre avec les postes diplomatiques.

À cette fin, l'Agence s'est restructurée en interne. Ainsi, en 2020, la création de la direction du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR) de l'AEFE, qui regroupe le service de l'appui et du développement du réseau (SADR), les secteurs géographiques, la sous-direction de l'immobilier et la sous-direction de l'aide à la scolarité, a traduit la volonté de l'Agence d'accélérer la phase dynamique et proactive du développement quantitatif et qualitatif du réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger. Dans ce cadre, la politique de l'AEFE s'appuie sur trois axes stratégiques :

→ **développer nos établissements actuels et participer à leur évolution** en multipliant notamment les extensions d'homologation et de partenariat afin de pouvoir offrir aux familles des scolarisations complètes et de qualité dans tous les pays d'implantation de l'enseignement français à l'étranger ;

→ **susciter et accompagner la création raisonnée et contrôlée de nouveaux établissements d'enseignement français dans le monde**, en s'appuyant sur les plans éducation établis par les postes diplomatiques ;

→ **faire évoluer à la hausse l'appétence pour l'enseignement français dans tous les pays**, en concertation avec les décideurs des états francophones et les groupes scolaires internationaux, et s'inscrire davantage dans le marché mondial de l'éducation afin de participer activement au développement de la Francophonie.

Les experts du service de l'appui et du développement du réseau (SADR) assurent une mission de conseil, en lien avec les experts en immobilier, sécurité, gouvernance, ressources humaines, pédagogie, formation, communication de l'Agence et avec les postes diplomatiques, auprès des personnes physiques et morales qui sollicitent l'AEFE en vue de développer le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Dans le cadre des conventions de prestations du SADR, 62 établissements dans le monde sont actuellement accompagnés vers l'homologation.

Le budget

Le budget de l'AEFE est consolidé autour de trois axes :

- **L'EXCELLENCE ÉDUCATIVE ;**
- **L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU ;**
- **LA MODERNISATION DU RÉSEAU.**

La **programmation du budget est pluriannuelle** pour mieux intégrer la stratégie immobilière, l'évolution prévisionnelle des emplois, la soutenabilité des projets de l'Agence et assurer une meilleure visibilité pour les familles.

Le budget se rapporte aux services centraux à Paris et à Nantes et aux 68 établissements en gestion directe (EGD).

Le budget initial 2022 s'élève à plus de 1,1 milliards d'euros. Il est financé pour un peu plus de la moitié par des ressources propres composées essentiellement par les participations des établissements et les droits de scolarités des familles des élèves scolarisés dans les EGD.

Le financement du budget est complété par des soutiens de l'État, qui reposent sur l'octroi par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de deux subventions répondant à la mission « action extérieure de la France » :

- 412,5 millions d'euros au titre d'une subvention pour charge de service public, à partir du programme budgétaire de l'État 185, « Diplomatie culturelle et influence »,
- 90,9 millions d'euros au titre de l'aide à la scolarité, à partir du programme budgétaire de l'État 151, « Français à l'étranger ».

Les dépenses se répartissent entre :

- Les frais de personnel, pour 794,3 millions d'euros (71,1%),
- Les frais de fonctionnement et d'intervention pour 161 millions d'euros (14,4%),
- Les aides à la scolarité pour 104,3 millions d'euros (9,3%),
- Les investissements pour 58,4 millions d'euros (5,2%).

LA CERTIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le compte financier 2021 de l'AEFE a été certifié sans réserve par le cabinet Mazars, dans sa mission de commissaire aux comptes. Cette première certification, issue d'une démarche volontaire de l'Agence, couvre l'ensemble du périmètre : les comptes des services centraux et des établissements en gestion directe.

Cette certification sans réserve permet d'apporter aux familles, aux autorités et à l'ensemble des partenaires de l'Agence une garantie supplémentaire sur la qualité de la gestion de l'établissement.

1,1 Md€
en recettes
et en dépenses

794,3 M€
de masse salariale

10 576
équivalent
temps plein (ETP)

74 M€
d'engagements et
investissements

508,7 M€
de subvention de l'État

556,4 M€
de recettes propres

Les personnels

LES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX

129
À PARIS198
PERSONNELS
DANS LES SERVICES
CENTRAUX69
À NANTES

LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021

5749

PERSONNELS RECRUTÉS
PAR L'AEFE
DONT :

834

FONCTIONNAIRES
DÉTACHÉS
EN QUALITÉ
D'EXPATRIÉ

4910

PERSONNELS
DÉTACHÉS
EN QUALITÉ
DE RÉSIDENT

5

VOLONTAIRES
INTERNATIONAUX

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES PERSONNELS

Il est assuré par :

- pour le premier degré : 17 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) sur zone ;
- pour le second degré : 12 inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), référents de zone.

Ils assurent le pilotage pédagogique de la zone, contribuent à l'élaboration des plans de formation, animent et assurent le suivi des activités des formateurs expatriés du premier degré (EMFE) et du second degré (EEMCP2).

De part leur expertise, les inspecteurs veillent à l'application des critères de l'homologation.

6032
AGENTS RECRUTÉS
SOUS CONTRAT DE
DROIT LOCAL PAR LES EGD30 000
PERSONNELS DE DROIT
LOCAL TRAVAILANT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
CONVENTIONNÉS
ET PARTENAIRES

LA FORMATION DES PERSONNELS

L'objectif de doublement des effectifs du réseau à horizon 2030 amène l'Agence à renforcer l'offre de formation à destination des personnels nouvellement recrutés pour garantir l'adéquation avec les critères de l'homologation de tous les établissements du réseau.

Le 1^{er} janvier 2022, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a créé seize instituts régionaux de formation (IRF), un dans chaque zone dite de mutualisation. Ces instituts, qui deviennent des établissements en gestion directe à vocation de formation suite au vote de la loi du 28 février 2022, permettent une meilleure organisation et un meilleur suivi de la formation pour les établissements homologués. Ils viennent répondre aux besoins spécifiques de chaque zone et à ceux exprimés par les personnels et permettent aux personnels comme aux encadrants de définir des plans de formation sur le long terme.

Les IRF sont organisés autour de deux instances. La première, à caractère pédagogique et scientifique, voit le jour dans l'immédiat et aura notamment pour compétence la construction, à partir des besoins identifiés, du plan de formation des personnels de l'enseignement français à l'étranger. Elle s'appuiera sur ATENA, une application dédiée développée par l'Agence. La seconde, à caractère administratif, sera créée à l'automne 2022. Au sein de ces instances, siègeront les représentants de la communauté éducative de chaque zone : parents d'élèves, personnels et équipes de direction. Ils permettront ainsi une construction conjointe et une pleine transparence des projets pédagogiques mis en place.

Les IRF sont ainsi les garants d'une gouvernance en adéquation avec les objectifs et les missions fixées à l'AEFE, s'intégrant pleinement dans le Cap 2030 initié par le Président de la République et pour lequel l'AEFE a été désignée comme colonne vertébrale.

LE DIALOGUE SOCIAL

Les personnels expatriés, résidents et recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau et les personnels du siège de l'AEFE sont représentés

dans chaque organe consultatif par les organisations syndicales élues aux dernières élections professionnelles.

LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

Les personnels expatriés, résidents et recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau et les personnels du siège de l'AEFE sont représentés dans chaque organe consultatif par les organisations syndicales élues aux dernières élections professionnelles.

Il s'agit d'un dialogue social constructif mené par les services, les établissements et les organisations syndicales, qui aboutit à la rédaction de notes et de circulaires permettant le bon fonctionnement de tous les services.

Les organisations syndicales siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central.

Les représentants des personnels participent également aux travaux de l'observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

COMMISSIONS CONSULTATIVES

CCPC Commission consultative paritaire centrale/CCPL Commission consultative paritaire locale/CNB Commission nationale des bourses/CT Comité technique/CHSCT Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail/CAS Comité d'action sociale

Les établissements

68

établissements en
GESTION DIRECTE
qui sont des services
déconcentrés de
l'Agence

163

établissements
CONVENTIONNÉS
avec l'AEFE et gérés par
des associations
ou des fondations

321

établissements
PARTENAIRES

L'HOMOLOGATION

Délivrée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'homologation certifie la conformité de l'enseignement aux exigences, programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation du système éducatif français.

Vecteur d'excellence, elle permet à des élèves de toutes nationalités de suivre un enseignement conforme aux programmes de l'Éducation nationale française grâce à des méthodes pédagogiques exigeantes, mondialement reconnues et porteuses de valeurs universelles : tolérance, humanisme, égalité des chances, curiosité intellectuelle promotion de l'esprit critique.

LE BUDGET GLOBAL

Pour les établissements relevant de l'AEFE, le budget global repose sur un principe de cofinancement : frais de scolarité d'une part, subventions allouées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'autre part.

La France est le seul pays qui a fait le choix de se doter d'un dispositif d'enseignement à l'étranger de cette ampleur, financé pour une part importante par des fonds publics.

LE DISPOSITIF DES INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION

Les établissements sont regroupés en seize zones dites de mutualisation dans chacune desquelles opère depuis le 1^{er} janvier 2022 un institut régional de formation. C'est dans ce cadre régional que sont gérés la formation continue des personnels, les missions des enseignants formateurs du premier et du second degré implantés dans les zones et le financement d'actions pédagogiques. Le vote de la proposition de loi visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et a permis la création administrative des établissements en EGD à vocation de formation, étape finale pour la mise en place effective des instituts régionaux de formation.

Les acteurs du réseau

Au côté des 68 établissements en gestion directe par l'Agence, le réseau des établissements est géré par différents acteurs : des comités de gestion réunissant des familles et associations et des groupes éducatifs jouant un rôle central.

LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La Mission laïque française, acteur associatif historique de l'enseignement français à l'étranger, dirige 32 établissements en pleine responsabilité et a des accords de coopération et de partenariat avec 61 autres établissements scolaires à programme français, dans 36 pays. Mlf scolarise ainsi plus de 61 000 élèves de la maternelle à la terminale. Créée en 1902, reconnue

d'utilité publique en 1907, la Mlf est une association à but non lucratif.

La Mission laïque française est liée à l'État par deux conventions avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), ainsi que par un accord-cadre avec l'AEFE. Elle s'inscrit résolument dans

les grandes orientations de la politique étrangère de la France de rayonnement du modèle éducatif français, en conformité avec les directives du ministère en charge de l'Éducation nationale sur les programmes des établissements scolaires homologués.

mission
laïque
française

GROUPES EDUCATIFS INTERNATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

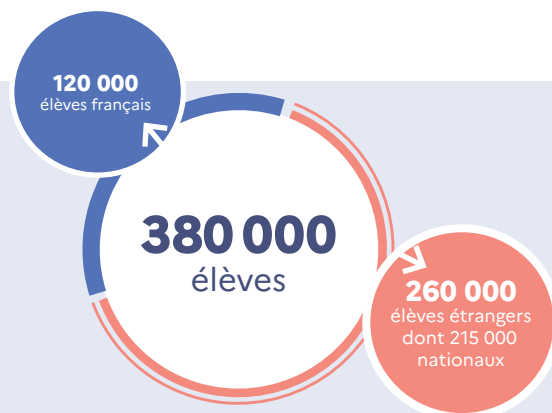
- **ACACIA** est un réseau asiatique avec des établissements à Bangkok, Phom Penh et Hanoï pour un total de 120 élèves.
- **L'AFLEC** est une association créée en 2000 par des personnes issues des milieux de l'enseignement en France et au Liban. Elle développe et pilote cinq établissements scolaires homologués au Liban (2) et aux Emirats Arabes Unis (3). Ces établissements scolarisaient 4 777 élèves à la rentrée 2020.
- **L'AIU** (Alliance israélite universelle) est un réseau implanté en France, au Canada, au Maroc et en Israël. S'inspirant de la tradition et des valeurs de l'école républicaine française, ce réseau scolaire s'étend de l'école maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles.
- **HOLGED** (Holding Générale d'Éducation) est un groupe implanté au Maroc et en Tunisie, qui scolarise 15 000 élèves dans plusieurs écoles à cursus national, international (bilingue et trilingue). Deux de ses écoles – Al Jabr au Maroc et l'ISC « International School of Carthage » - sont des établissements homologués, partenaires de l'AEFE.
- **IEG** (International Education Group) possède quatre établissements d'enseignement français au Maroc avec 3 200 élèves et un réseau anglophone en Éthiopie avec 1 600 élèves. Le groupe a ouvert un établissement d'enseignement français à Amsterdam en septembre 2021.
- **ODYSSEY** est un réseau scolaire international privé français qui possède les trois écoles françaises internationales (EFI) de Casablanca, Bruxelles, et Bucarest, qui a intégré le réseau asiatique La Petite école composé de trois établissements à Singapour, Hô Chi Minh Ville et Bangkok ainsi que le réseau européen Scholae Mundi qui possède des écoles françaises à Sarajevo, Odessa, Skopje, Tirana, Pristina, Saint Petersburg et Podgorica.



Les élèves

+ de 80
langues
enseignées

271 sections
internationales



UNE ÉDUCATION PLURILINGUE

- Assurer **un enseignement en langue française** selon des modalités innovantes et adaptées à la spécificité de chaque public.
- Enseigner **la langue du pays hôte** aux élèves français et étrangers.

- Promouvoir **le plurilinguisme** dans un contexte international.
- Proposer **un apprentissage renforcé des langues** grâce à des parcours d'excellence comme les sections internationales, européennes ou orientales, les sections binationales et le parcours PARLE.

Les **parcours PARLE** (parcours adaptés et renforcés de langues étrangères) conçus par l'AEFE ont pour objectif de conforter qualitativement la formation linguistique des élèves, de renforcer la

maîtrise d'une langue vivante étrangère autre que la langue du pays hôte. Ils peuvent être proposés en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien.

LE DISPOSITIF D'ÉCHANGES ADN-AEFE

Il s'agit d'un programme d'échanges scolaires de l'AEFE. Il permet aux élèves de seconde dans un établissement français à l'étranger ou en France d'être scolarisés plusieurs semaines dans un autre établissement français à l'étranger. Depuis son lancement en 2017, le nombre de lycées français du monde impliqués dans le projet est passé de 15 à 112 dans plus de 60 pays. Les élèves, tous volontaires, bénéficient d'une immersion dans un autre environnement linguistique et culturel, avec le français comme langue commune, tout en continuant à suivre leur programme scolaire. Avec l'apparition de la crise sanitaire, le dispositif ADN Carbone 0 a été expérimenté en 2020-2021, permettant de développer à distance des projets communs entre deux classes de 3^e, et depuis cette rentrée entre deux classes de fin de primaire (CM1, CM2), dans le cadre de ADN Carbone 0 junior.

RENFORCER LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

L'utilisation des services et outils numériques permet de renforcer les synergies dans le réseau : plateforme collaborative et d'échanges sur le thème de l'orientation entre lycéens et anciens élèves (AGORA MONDE), constitution d'un réseau de Web radios, MOOC pour optimiser l'arrivée des étudiants en France, etc.



UNE ÉCOLE CITOYENNE

Permettre aux élèves de devenir **des citoyens responsables** dans le respect des principes de la citoyenneté républicaine et démocratique.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Proposer, à partir d'une analyse collective permettant le nécessaire croisement des regards et des expertises, **des réponses pédagogiques adaptées** aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Accompagner les établissements et leurs équipes dans le sens d'une **adaptation de l'offre éducative** au service d'une individualisation des parcours, et de l'accessibilité des savoirs. Chaque élève sera ainsi convaincu d'avoir sa place à l'école pour y grandir avec les autres dans le respect de sa différence.

Construire une école **au service de la réussite de tous** en construisant un parcours de formation, d'orientation et d'insertion, à la hauteur des capacités de chacun.

↳ L'OBSERVATOIRE DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En 2016, l'AEFE a créé un observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cet observatoire rassemble des élus, des membres de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, de la Mission laïque française, des fédérations de parents d'élèves, des associations des Français de l'étranger ainsi que des représentants des personnels.

Son objectif est double : mettre en valeur les bonnes pratiques des établissements français à l'étranger et améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

SESSION DE JUIN 2021 (SAUF ZONE PROCHE-ORIENT)

99,3 %
DE RÉUSSITE

VS 99 % EN 2020

28,6 %
DE MENTION
« TRÈS BIEN »

VS 34,1 % EN 2020

32,2 %
DE MENTION
« BIEN »

VS 27,3 % EN 2020

26,3 %
DE MENTION
« ASSEZ BIEN »

VS 24,2 % EN 2020

RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

SESSION DE DÉCEMBRE 2021 (SAUF VANUATU)

98,2 %
DE RÉUSSITE

44 %
DE MENTION
« TRÈS BIEN »

32,4 %
DE MENTION
« BIEN »

17,8 %
DE MENTION
« BIEN »

Les anciens élèves

860
BEM

90
NATIONALITÉS



aefe.fr

88
ASSOCIATIONS
LOCALES
PRÉSENTES SUR
LES 5 CONTINENTS



alfm.fr

BOURSIERS EXCELLENCE-MAJOR (BEM)

Piloté par l'AEFE, qui en a confié la gestion administrative à Campus France, ce programme permet de soutenir 860 étudiants de nationalité étrangère pendant cinq années d'études en France dans des filières d'excellence. Une fois sélectionnés par une commission d'experts, les nouveaux boursiers bénéficient d'un accueil et d'un suivi personnalisés mis en œuvre par le bureau parcours des élèves et orientation de l'AEFE. Ce programme, créé en 1992, connaît un succès croissant. Il joue un rôle majeur dans la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves étrangers et contribue à la diplomatie d'influence de la France.

L'ASSOCIATION MONDIALE DES ANCIENS ÉLÈVES (UNION-ALFM)

Née en 2010, l'association des Anciens des lycées français du monde, aujourd'hui Union-ALFM, promeut les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens élèves des établissements français à l'étranger et met en réseau ses membres sur les cinq continents. Elle encourage la création et le développement d'associations locales et l'entraide, notamment grâce à un forum professionnel annuel créé en 2019. L'association Union-ALFM participe aux manifestations organisées par l'AEFE et les établissements scolaires de l'étranger (accueil et cérémonie de sortie des BEM, cérémonie de remise de diplômes des bacheliers, FOMA, etc.) Depuis septembre 2021, le collectif des « Ambassadeurs de l'Union-ALFM » se réunit une fois par mois pour travailler sur des projets communs et échanger sur des thèmes divers. Il est constitué d'une trentaine de référents d'associations locales, représentant 23 pays.

LA PLATEFORME ALFM.FR

La plateforme ALFM.FR est un réseau social, associatif et professionnel, au service de tous les anciens élèves, quel que soit leur âge ou leur lycée français de scolarisation. Elle permet de retrouver les anciens élèves du monde grâce à un annuaire géolocalisé, développer son réseau et valoriser ses initiatives, associatives ou professionnelles. Les anciens élèves peuvent également rejoindre un groupe (géographique, thématique) ou même créer et gérer leur propre communauté grâce à des outils digitaux et statistiques adaptés.

Cette plateforme a été créée en 2017 par l'AEFE et cédée à l'association mondiale en 2020. Elle est désormais animée par l'Union-ALFM, en collaboration avec les associations locales et de nombreux membres bénévoles. L'interface a été renouvelée en 2022 afin de pouvoir, notamment, développer des partenariats avec des entreprises et des institutions souhaitant s'engager auprès des anciens élèves. Celles-ci pourront, par exemple, publier leurs offres et les diffuser directement au sein du réseau mondial.

LA PLATEFORME AGORA MONDE

La plateforme AGORA Monde, agora-aefe.fr, rassemble plus de 100 000 utilisateurs. Elle a pour objectif de mettre en relation les lycéens du réseau et les jeunes anciens pour échanger sur les parcours d'orientation et la vie étudiante afin de créer un réseau d'entraide pour tous ceux qui bénéficient, ou ont bénéficié, du système éducatif français à l'étranger. Des fonctionnalités telles que le forum, l'annuaire, les interviews vidéo des partages d'expériences et témoignages sur le vécu étudiant, sont mis à la disposition des lycéens pour construire leur parcours d'orientation. Les enseignants du réseau se retrouvent également sur le forum de la plateforme pour prendre part à des événements collaboratifs en ligne qui sont des rendez-vous fédérateurs pour les 315 établissements utilisateurs d'AGORA Monde.



PLUS DE
8 000
INSCRITS

alfm.fr



100 000
UTILISATEURS



agora-aefe.fr

L'AEFE développe et entretient des échanges permanents avec les élus des Français établis hors de France.

11
DÉPUTÉS
REPRÉSENTANT
LES FRANÇAIS
ÉTABLIS
HORS DE FRANCE
dans
11 circonscriptions

PARLEMENTAIRES

Le directeur général de l'AEFE communique régulièrement avec les parlementaires et est auditionné par les membres des commissions permanentes (affaires étrangères, finances, affaires culturelles), et notamment dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances. Deux députés et deux sénateurs siègent au conseil d'administration de l'AEFE.

AFE

Les 90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) siègent deux fois par an à Paris et travaillent dans six commissions permanentes (dont la commission enseignement). L'AFE est représentée par un titulaire (plus un suppléant) au conseil d'administration de l'AEFE et par deux titulaires à la commission nationale des bourses

CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Élus locaux de l'étranger, les 442 conseillers des Français de l'étranger siègent dans les conseils consulaires de bourses et dans les conseils d'établissement. Un ou une conseillère des Français de l'étranger siège depuis 2022 au conseil d'administration de l'AEFE.

Les élus participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP), créé par l'AEFE en juin 2016, qui, avec la Mif, travaille à l'amélioration de l'inclusion scolaire dans le réseau.

Les parents d'élèves sont au cœur de la vie des établissements, d'abord parce qu'ils ont choisi de faire confiance au modèle éducatif français, ensuite parce qu'ils sont très engagés et contribuent de manière substantielle au financement des établissements. Ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement et au conseil d'école.

Les associations de parents d'élèves (APE) des établissements d'enseignement français à l'étranger sont représentées au conseil d'administration de l'AEFE par deux fédérations de parents d'élèves :

→ **La FAPÉE** (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger). Créée par des parents de toutes nationalités en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1985, la FAPÉE réunit exclusivement des associations de parents d'élèves (APE) du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle représente plus de 180 associations dans le monde dont près de 80 associations de parents gestionnaires de leur établissement – conventionné ou partenaire. Elle est indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse. La FAPÉE est un interlocuteur et une force de proposition reconnus, notamment dans le cadre des groupes de travail,

grâce à sa connaissance approfondie du réseau acquise par l'étendue de sa représentativité. Elle siège également activement à l'OBEP.

→ **la FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves). Fondée en 1947, la FCPE a été reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Cette fédération indépendante compte 310 000 adhérents en France et à l'étranger.

Ces deux fédérations siègent par ailleurs à la commission nationale des bourses de l'AEFE, à l'instar d'une autre fédération :

→ **l'UFAPÉ** (Union fédérale des associations de parents d'élèves de l'étranger), créée en 1971, est l'une des composantes de la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

L'AEFE s'entoure de nombreux partenaires de qui partagent ses valeurs au service de l'éducation et de la citoyenneté. Elle permet ainsi au réseau scolaire mondial qu'elle coordonne de participer à des initiatives innovantes et à des événements de grande envergure.

12
SÉNATEURS
REPRÉSENTANT
LES FRANÇAIS
ÉTABLIS
HORS DE FRANCE
dans la
circonscription monde

442
CONSEILLERS DES
FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER
dans
130 circonscriptions

90
CONSEILLERS À
L'ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER
dans
15 circonscriptions



523
ÉTABLISSEMENTS

62
PAYS



labelfranceducation.fr



173
ASSOCIATIONS
SUBVENTIONNÉES

39
PAYS



associations-flam.fr

Réseau LabelFrancÉducation

Créé en 2012, le LabelFrancÉducation est attribué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières d'enseignement bilingue francophone proposant un enseignement renforcé de la langue française et un enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique, conformément aux programmes scolaires du pays d'accueil.

L'AEFE est responsable de la gestion opérationnelle du réseau labellisé, conformément aux orientations stratégiques définies par le MEAE.

L'appartenance au réseau LabelFrancÉducation participe de l'attractivité des filières bilingues en répondant à une double exigence d'excellence et d'ouverture pour les élèves.

L'AEFE garantit par ailleurs, la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques et services par l'ensemble des acteurs et partenaires du dispositif (Institut français, CIEP, TV5Monde, etc.).

L'objectif fixé par le Président de la République en mars 2018 d'atteindre 500 établissements labellisés LabelFrancÉducation à l'horizon 2022 est atteint.

Dispositif FLAM

Le programme FLAM (Français Langue Maternelle) a été créé en 2001 par le ministère des Affaires étrangères, à l'initiative d'élus représentant les Français établis hors de France. Le dispositif d'appui financier aux associations FLAM a été confié en 2009 à l'AEFE.

Son objet est d'apporter un soutien à des initiatives extrascolaires visant à favoriser la pratique de la langue française chez les enfants français scolarisés dans une autre langue que le français.

Les associations peuvent ainsi bénéficier de subventions d'aide au démarrage pendant leurs premières années d'existence, de subventions pour l'organisation de rencontres régionales, ainsi que d'aide à projets pour les aider à renforcer l'attractivité de leur offre (formation d'intervenants, projets culturels, projets pédagogiques, etc.)

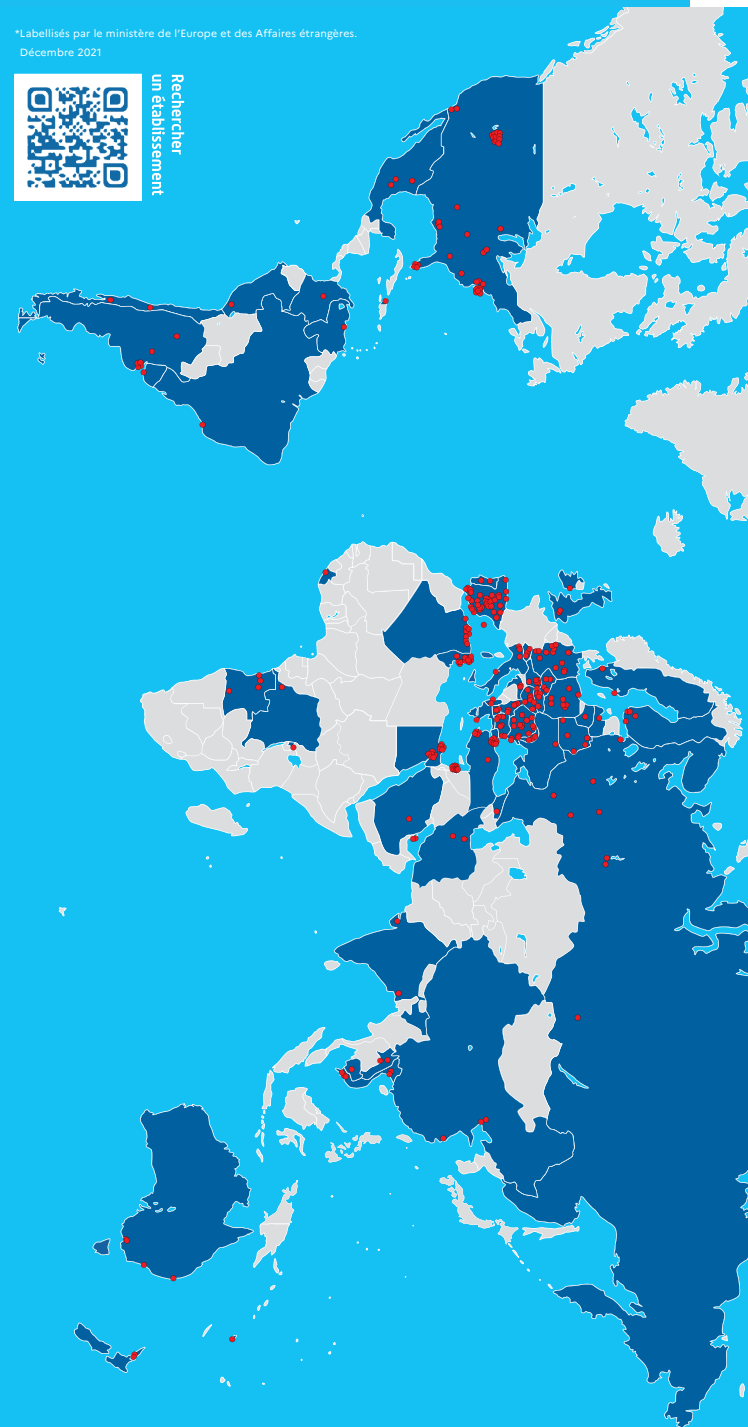
*Labellisés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
Décembre 2021



Rechercher
un établissement

62 pays

523 établissements *

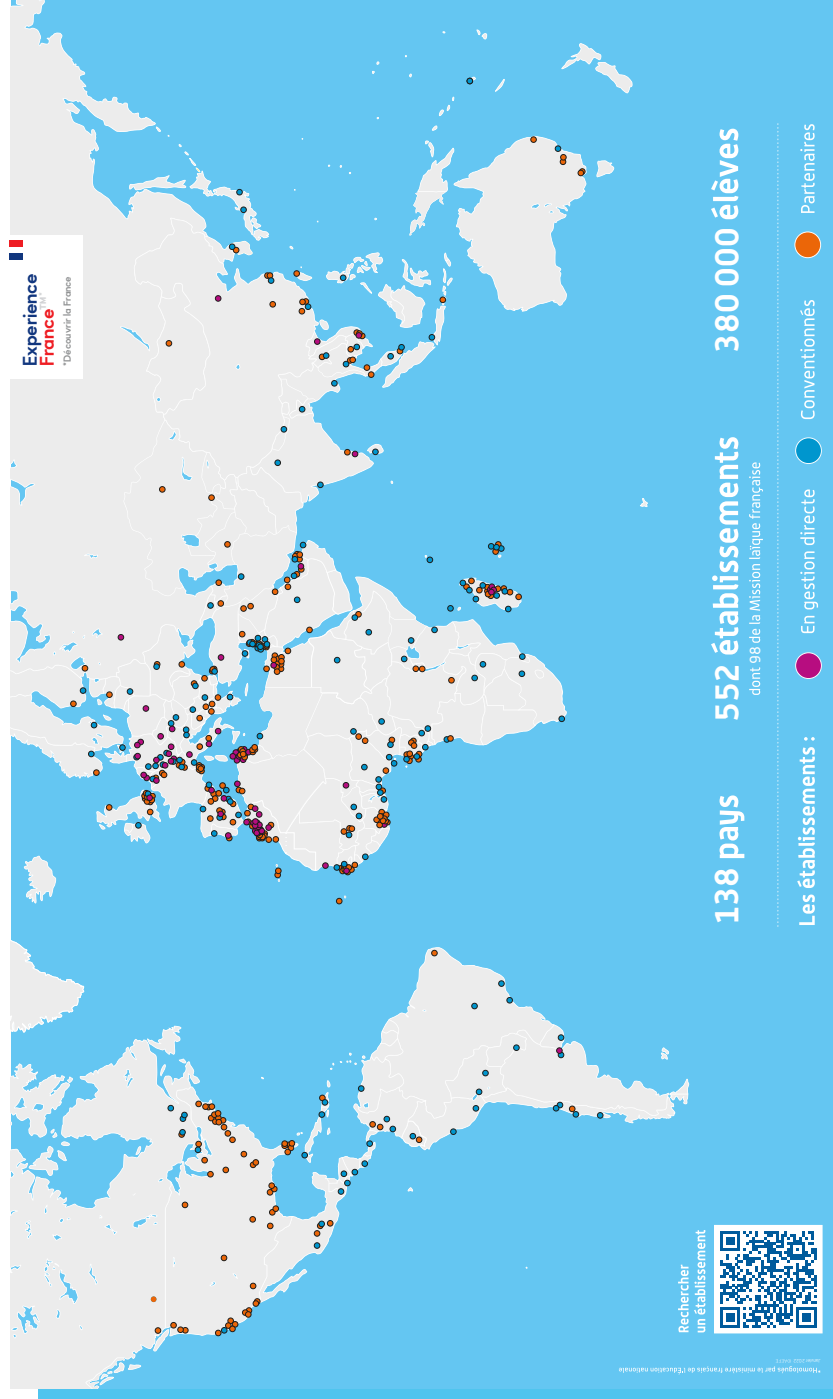


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



CARTE DES ÉTABLISSEMENTS
LABELFRANCÉDUCTION

aeefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



* Financés par le ministère français de l'éducation nationale




**Experience
 France™**
 *Découvrir la France

AGENCE POUR
**L'ENSEIGNEMENT
 FRANÇAIS
 À L'ÉTRANGER**

23, place de Catalogne, 75014 Paris
 1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes

aefe.fr      @aefeinfo

